



DECESF

La formation des travailleurs sociaux : le collectif, la prévention et l'empowerment

Date de publication : Janvier 2022

Rédactrice : Mélanie MERSER, enseignante de sciences médico-sociales, de l'académie d'Orléans-Tours

SOMMAIRE

INTRODUCTION	p.3
1. UNE ÉVOLUTION DES PROBLÉMATIQUES SOCIÉTALES QUI AMÈNE À REPENSER L'APPROCHE DES FORMATIONS DES TRAVAILLEURS SOCIAUX	p.7
1.1. Les transformations sociétales et leur impact sur le rôle de l'État en tant que vecteur de cohésion sociale	p.7
1.1.1. Une cohésion sociale basée sur la solidarité	p.7
1.1.2. Un rôle de cohésion sociale assuré par l'État-providence	p.8
1.1.3. Un État-Providence ébranlé par les crises successives	p.9
1.1.4. Mais un rôle étatique en matière de cohésion sociale réaffirmé	p.11
1.2. L'évolution d'une politique d'action sociale à une politique d'intervention sociale visant la solidarité, la cohésion et l'inclusion sociales	p.12
1.2.1. L'évolution des intitulés des instances ministérielles et déconcentrées	p.13
1.2.2. Le plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale de janvier 2013 : des objectifs fixés en concertation avec les publics concernés	p.14
1.2.3. Le rapport de la DGCS et du centre d'analyse stratégique sur les politiques de cohésion sociale de février 2013	p.16
1.2.4. La stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté d'octobre 2018	p.18
1.2.5. Une évolution qui se heurte encore à un certain nombre de réticences malgré une réelle mobilisation de certains acteurs	p.19
1.3. La nécessaire évolution des formations de travailleurs sociaux de l'action sociale vers la cohésion sociale à travers l'intervention collective et l'empowerment	p.21
1.3.1. L'évolution des formations des travailleurs sociaux de l'assistance à la cohésion sociale	p.21
1.3.2. La réingénierie des diplômes de travailleurs sociaux	p.24
1.3.3. La réforme des diplômes de travailleurs sociaux entrée en vigueur à partir de la session 2021	p.27

2. SENSIBILISER D'AVANTAGE LES ÉTUDIANTS DECESF À L'EMPOWERMENT, LE TRAVAIL SOCIAL COLLECTIF ET LA PRÉVENTION	p.29
2.1. Les concepts	p.29
2.1.1. La notion d'empowerment	p.29
2.1.2. L'intervention sociale collective et ses différentes formes actuelles	p.31
2.1.3. La prévention en travail social	p.33
2.2. Des pistes d'outils de formation	p.34
2.2.1. Une approche théorique des concepts	p.34
2.2.2. Une incitation à s'orienter vers des stages mettant en œuvre des accompagnements collectifs	p.35
2.2.3. Un exemple de mise en situation relative à l'empowerment	p.36
2.2.4. Inciter les étudiants ayant proposé une intervention collective pour l'épreuve d'intervention sociale (DC2) à partager leur expérience	p.38
2.2.5. Mise en place d'intervenants professionnels pour aborder la pratique professionnelle	p.38
CONCLUSION	p.40

INTRODUCTION

Les travailleurs sociaux, et notamment les CESF (conseillers en économie sociale familiale), ont un rôle primordial à jouer en matière d'action sociale, mais surtout afin de contribuer à la cohésion sociale. Un travailleur social, s'il est un acteur des politiques sociales, s'il doit entre autres mettre en place des dispositifs d'aide et d'action sociales, est en effet avant tout **un acteur majeur de la cohésion sociale**.

3

Les politiques sociales actuelles sont caractérisées par une accumulation de dispositifs, le plus souvent catégoriels voire sectoriels. Cette accumulation tend à rendre l'action sociale peu lisible, ce qui amènerait notamment un fort taux de non recours aux droits.

La stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté (plan d'octobre 2018)¹ en fait récemment le constat : *"Depuis des années, le ciblage des politiques sociales a engendré des logiques de guichet qui ont eu pour effet d'augmenter les situations de non recours et souvent de limiter le travail social à des interventions à caractère curatif. Cette situation, aggravée par l'accroissement des représentations stigmatisantes, conduisent les personnes vulnérables à ne solliciter les travailleurs sociaux qu'en dernière extrémité, alors que l'intervention sociale est d'autant plus efficace qu'elle est proche de la survenue des difficultés ou des ruptures."*

On a également coutume de caractériser le travail social en France par une grande spécialisation des professionnels et une individualisation des interventions.

Il semble donc tout à fait légitime de réfléchir sur les moyens de rendre l'intervention sociale plus adaptée aux besoins des publics, tout en leur permettant dans le même temps de ne plus être dépendants des pouvoirs publics. Il faut par ailleurs, et parallèlement, avoir à l'idée que la distribution d'aides à travers les différents dispositifs a souvent du mal à atteindre ses objectifs, d'accession des publics à une plus grande autonomie.

Plus concrètement, on peut constater que le travail social « à la française » a **moins recours aux interventions collectives**, quant à elles largement utilisées dans les pays anglo-saxons et latino-américains.

Quelle que soit en effet leur appellation (« actions collectives », « interventions sociales d'intérêt collectif », « travail social communautaire »), plusieurs rapports ont récemment établi le faible développement des approches collectives en France.

¹ Délégation interministérielle à la prévention et à la lutte contre la pauvreté. [Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté - Investir dans les solidarités pour l'émancipation de tous](#). Octobre 2018, 117 p.

Ainsi déjà en 2005, le rapport annuel de l'Inspection Générale des Affaires Sociales (IGAS)² considérait que la « *coupure entre individuel et collectif constitue une faiblesse majeure, la difficulté à prendre en compte l'individu dans son environnement et l'impossibilité pour le travail individuel de s'appuyer sur les solidarités collectives contribuant à limiter la portée et les résultats de l'intervention sociale* ».

Si l'on prend exemple sur les pratiques d'autres pays, on constate que le travailleur social français est essentiellement axé sur une **approche individuelle à visée réparatrice** alors que les travailleurs sociaux de pays notamment anglo-saxons **animent des réseaux de prévention, de veille sociale et interviennent largement de manière collective.**

Plus récemment, en 2010, le Conseil Supérieur du Travail Social (CSTS) regrettait le manque de visibilité des pratiques collectives.³

La stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté (plan d'octobre 2018) qui vise à investir dans les solidarités pour l'émancipation de tous, place la notion d'empowerment au cœur de l'intervention sociale, notamment dans l'optique de redonner du sens au travail social : "**Un « choc de participation » pour construire les solutions avec les personnes concernées.** La première des exigences pour redonner pleinement sens et efficacité au travail social, c'est d'associer les personnes concernées à la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques de solidarité.

C'est à cette condition que nous pourrons progressivement substituer une logique de confiance au climat de défiance qui s'est trop souvent instauré entre les bénéficiaires potentiels et les travailleurs sociaux, comme entre ces derniers et les institutions qui les emploient.

Partir des personnes concernées, c'est rétablir chacun dans sa légitimité d'initiative et créer un cadre de reconnaissance mutuelle entre personnes accompagnées, bénévoles, professionnels, élus...

La mise en œuvre de la stratégie pauvreté sera l'occasion d'un « choc de participation », afin d'acter définitivement l'obligation de porter les politiques sociales avec les personnes concernées.

Ce changement profond sera mené en généralisant les instances participatives et les comités d'usagers, en relançant l'action collective, en déployant avec la branche famille de nouveaux espaces de vie sociale pour lutter contre l'isolement et développer le lien social et culturel, au profit des personnes les plus vulnérables."

Le plan précise d'ailleurs que des formations seront proposées aux travailleurs sociaux afin de leurs permettre de faire évoluer leurs pratiques : "*Pour accompagner cette transformation des pratiques,*

² IGAS. [Rapport annuel 2005 - L'intervention sociale, un travail de proximité](#). La Documentation française, 2006, 410 p.

³ [Développer et réussir l'intervention sociale d'intérêt collectif](#). Editions Presses de l'EHESP, Collection Conseil supérieur du travail social, avril 2010, 336 p.

les personnes accompagnées, les bénévoles et les travailleurs sociaux pourront bénéficier de formations permettant de développer la pair-aidance par des formations croisées et développer ainsi la capacitation des personnes."

Le travail social avec des groupes, la construction d'accompagnements basés sur la participation active des publics accompagnés suppose des formations spécifiques pour les travailleurs sociaux.

Ce n'est que récemment que des modules de cette nature ont été introduits dans les programmes de formation, expliquant en partie la persistance d'une identité professionnelle fortement assise sur l'idée que la relation individuelle est la mieux à même de répondre aux problèmes rencontrés par les usagers.

Ainsi par exemple, l'intervention sociale collective prend une place équivalente à l'intervention sociale individuelle en matière de formation des futurs CESF à partir seulement du référentiel de 2009.⁴

De même la notion de participation est alors seulement introduite dès la définition de la profession de CESF sans toutefois être beaucoup plus explicitée ensuite : *"Son intervention privilégie la participation active et permanente des usagers/habitants, l'expression de leurs besoins, l'émergence de leurs potentialités, afin qu'ils puissent progressivement accéder à leur autonomie et à la maîtrise de leur environnement domestique."*

Le nouveau référentiel du DECESF,⁵ mis en œuvre à la rentrée 2020, centre quant à lui très largement l'accompagnement social autour de la démarche participative basée davantage sur les compétences des publics plutôt que sur ses carences et sur la notion de la co-construction.

Ainsi, même si l'inertie au changement demeure dans les pratiques des professionnels, c'est en intervenant dès la formation initiale des travailleurs sociaux que des pratiques professionnelles alternatives peuvent être plus largement impulsées. Le nouveau référentiel du DECESF le permet.

Il s'agit donc de recentrer la formation des étudiants DECESF autour de la notion d'empowerment, de développer l'enseignement des pratiques collectives en travail social, mais aussi de leur faire prendre conscience de l'intérêt, dans la mesure des possibilités institutionnelles, d'intervenir en amont des problématiques sociales, dans une visée de prévention.

Il va s'agir de faire appréhender aux étudiants, futurs professionnels, les différentes approches possibles de l'intervention sociale afin de leur permettre ensuite de faire des choix éclairés dans le cadre de leur exercice professionnel.

⁴ [Arrêté du 1er septembre 2009 relatif au diplôme d'Etat de conseiller en économie sociale familiale](#). Légifrance.

⁵ Arrêté du 22 août 2018 relatif au Diplôme d'Etat de conseiller en économie sociale familiale. [Annexe I et II : Référentiel professionnel](#).

La principale idée est donc de les amener à **réfléchir sur l'alternative possible à l'intervention sociale basée sur une prise en charge individuelle, curative et mettant en place des dispositifs** censés répondre à des besoins particuliers des publics.

L'intervention davantage **collective**, axée notamment sur la **prévention** et laissant une large place aux publics dans le cadre **d'une démarche participative et de l'empowerment** pourrait être cette alternative.

Il s'agit de rendre la lutte contre la pauvreté et les inégalités plus efficace, de viser un accroissement de la cohésion sociale, mais il s'agit aussi de permettre aux futurs travailleurs sociaux d'avoir des outils pour essayer de donner davantage de sens à leurs pratiques quotidiennes.

Ce dossier va dans un premier temps aborder l'évolution des problématiques sociétales qui a amené à repenser l'approche des formations des travailleurs sociaux, avant d'aborder la nécessité de sensibiliser davantage les étudiants DECESF à l'empowerment, le travail social collectif et la prévention en matière d'accompagnement social.

1. UNE ÉVOLUTION DES PROBLÉMATIQUES SOCIÉTALES QUI AMÈNE À REPENSER L'APPROCHE DES FORMATIONS DES TRAVAILLEURS SOCIAUX

Le Conseil de l'Europe (notamment dans un rapport de novembre 2012 intitulé : « Redéfinir et combattre la pauvreté : Droits humains, démocratie et biens communs dans l'Europe contemporaine »⁶) définit la notion de cohésion sociale comme « *n'étant pas seulement une affaire de lutte contre l'exclusion sociale et la pauvreté. Elle consiste également à créer au sein de la société une **solidarité** qui réduise au minimum l'exclusion. (...) Une stratégie de cohésion sociale doit donc tenter de venir à bout de l'exclusion, tant par la **prévention** que par la guérison* ».

Le Conseil de l'Europe insiste également sur la nécessité pour la société d'assurer **le bien-être de tous en matière de cohésion sociale.**

Poser la question de la cohésion sociale vise à poser la question de comment restaurer la confiance entre les institutions et les citoyens, entre les citoyens eux-mêmes, confiance indispensable pour vivre dans un monde où chacun pourra bénéficier d'un certain bien-être partagé.

La cohésion sociale est aujourd'hui un concept plus large que celui de la solidarité. Elle renvoie à une approche qui ne peut plus se limiter à la lutte contre la pauvreté, mais qui s'étend notamment à la lutte contre les inégalités.

Les dimensions préventive et curative semblent de plus être nécessairement complémentaires.

1.1. LES TRANSFORMATIONS SOCIÉTALES ET LEUR IMPACT SUR LE RÔLE DE L'ÉTAT EN TANT QUE VECTEUR DE COHÉSION SOCIALE

1.1.1. Une cohésion sociale basée sur la solidarité

Dans son ouvrage « [De la division du travail social](#) » (1893), Emile Durkheim définit la **solidarité comme étant l'ensemble des forces qui maintiennent les individus liés entre eux**. Pour lui c'est un besoin fondamental de l'homme que de tisser et de maintenir ces liens. Il met également en évidence deux formes de solidarité.

La première est la solidarité mécanique, qui caractérise les sociétés dites traditionnelles au sein desquelles il n'y a que peu de différenciation entre les individus qui sont unis par une forte solidarité ; le groupe importe davantage que l'individu.

⁶ Conseil de l'Europe. [Redéfinir et combattre la pauvreté : Droits humains, démocratie et biens communs dans l'Europe contemporaine](#). Tendances de la cohésion sociale, n°25, novembre 2012, 443 p.

La seconde est la solidarité organique qui caractérise les sociétés qu'Emile Durkheim qualifie de modernes. Cette forme de solidarité est caractérisée principalement par la division du travail qui crée une interdépendance des fonctions des membres du groupe, mais qui permet davantage à l'individu d'exister par lui-même.

Selon Durkheim, nous sommes donc passés d'une société mécanique à une société organique, avec pour conséquence notable un **déclin de la conscience collective et une individualisation des relations humaines.**

François De Singly aborde dans les années 1960 la thèse selon laquelle la seconde modernité (qu'il positionne à partir des années 1960, la première étant celle décrite par Emile Durkheim et pouvant être datée de la fin du XIX^{ème} siècle jusqu'à l'apparition de la seconde modernité) aurait inventé et suscité un nouveau type de lien social qui selon lui ne contribue pas au développement obligatoire de l'individualisme, mais plutôt à l'individualisation des individus.⁷

Selon François De Singly, l'individualisation ne voue pas les individus à la solitude. **L'individualisation** doit donc être considérée non pas comme un facteur d'anomie, mais davantage comme un **principe créateur d'un nouveau lien social, davantage choisi, désiré** et plus subi comme il pouvait l'être dans les sociétés dites traditionnelles.

Pour Emile Durkheim, qui est également un des premiers à aborder ce concept, la cohésion sociale tient à la solidarité ; au lien tissé entre les individus.

Une **absence de cohésion sociale découlerait donc d'un manque de solidarité organique donc de lien**, et entrainerait une forme de violence sociale.

Ainsi, le lien social se transforme, et le rôle de l'État en l'absence de régulation interne au groupe, devient prépondérant. Selon Durkheim le passage d'une société traditionnelle à une société moderne se traduit inéluctablement par un **renforcement du rôle de l'État.**

Le maintien de la cohésion sociale, qui passe donc par le maintien des liens entre les individus incombe désormais notamment à l'État dans nos sociétés organiques modernes.

1.1.2. Un rôle de cohésion sociale assuré par l'État-providence

La notion d'**État-providence** renvoie à la situation dans laquelle **un État se dote de larges compétences dans les domaines économiques et sociaux** afin de permettre d'assurer la **cohésion sociale** à travers

⁷ DE SINGLY François. [Sociologie de la famille contemporaine](#). Edition Armand Colin, Collection 128, 6^{ème} édition, avril 2017, 128 p.

la mise en place d'un système de protection sociale, mais également grâce à l'impulsion d'une réelle **justice sociale basée sur une redistribution des richesses**.

En France, depuis la fin du XIXème siècle l'État-providence s'est progressivement mis en place par l'intermédiaire de :

- La création de l'obligation constitutionnelle (préambule de la Constitution de la IVème République de 1946 intégré à la Constitution de l'actuelle Vème République en 1958) d'assistance financière envers les plus vulnérables, notamment les femmes, les enfants et les vieux travailleurs ;
- L'institution d'un système de protection sociale basé d'une part sur un principe d'assurance (création de la sécurité sociale par l'ordonnance de 1945 notamment) et d'autre part sur un principe subsidiaire et complémentaire de solidarité, d'assistance (l'aide sociale) ;
- De l'accès pour tous à l'éducation.

Des critiques se sont toujours élevées, notamment de la part de certains économistes afin de dire que la mise en place d'un État-providence risquait de créer une forme de dépendance du peuple envers l'État. Cette dépendance pourrait mettre à mal la démocratie. En effet, une classe ou un groupe social qui n'aurait pas besoin de bénéficier de l'aide étatique pourrait avoir le sentiment que d'autres vivent au crochet de l'État. D'autres économistes évoquent le fait que la solidarité nécessite un accroissement constant de l'impôt, et que cela pourrait avoir des conséquences dommageables sur l'économie (en décourageant le travail par exemple).

Certains estiment que la solidarité amène à l'assistanat, et qu'aider les plus pauvres n'est qu'un « puits sans fond » et que les aides financières sont inefficaces pour permettre aux plus démunis de ne plus avoir besoin de l'aide de la collectivité. Secourir les pauvres consisterait à encourager la pauvreté.

Malgré ces critiques, qui peuvent sembler en grande partie infondées, seul l'État semble à même dans les sociétés modernes d'assurer ce rôle central en matière de cohésion sociale.

1.1.3. Un État-Providence ébranlé par les crises successives

À partir des chocs pétroliers des années 1970, l'État-providence est fortement remis en cause. En effet ce dernier apparaît comme étant de plus en plus en difficultés pour assurer ses fonctions de justice sociale et de redistribution des richesses. On parle dès lors d'une probable **crise de l'État-providence**.

Vers 1980, de nombreux experts décrivent l'État-providence comme étant en crise. Ces thèses sont développées par Pierre Rosanvallon dans ses ouvrages, [« La crise de l'État-Providence »](#) ou [« La](#)

[nouvelle question - Repenser l'État-Providence](#) ». Pour Rosanvallon, il s'agit d'une triple crise : financière, de légitimité et d'efficacité.

L'État a en effet des difficultés croissantes à se financer : augmentation du chômage, nécessité de prise en charge du vieillissement de la population, ... tandis qu'en parallèle l'accroissement de l'imposition le rend de plus en plus impopulaire.

L'état subit également **une crise de légitimité** du fait de l'opacité des dépenses publiques et des questions posées face à l'utilisation des impôts au titre de la solidarité nationale.

L'État-providence trouve ainsi ses limites avec l'arrivée de crises économiques auxquelles il a du mal à faire face.

Aujourd'hui, au regard de ce contexte, l'inquiétude en matière de cohésion sociale prend une nouvelle ampleur.

L'évolution du contexte socio-économique apporte un certain nombre de **ruptures** ; augmentation du chômage, évolution des solidarités familiales, difficultés croissantes du financement du système de protection sociale, conséquences sociales de la mondialisation, ...

En effet, cette crise se caractérise par une montée des inégalités, qui semble amener à une réelle fracture sociale.

Les populations les plus vulnérables font l'objet, comme l'expliquait Serge Paugam, d'un réel processus **de disqualification sociale**⁸.

Des publics sont en effet fragilisés par des difficultés liées à l'intégration, à l'emploi, à la fragilisation des solidarités familiales. Ensuite une dépendance vis à vis des travailleurs sociaux et des dispositifs d'aide et d'action sociales peut s'installer du fait de la précarité qui se pérennise, le tout pouvant amener à une réelle rupture du lien social malgré l'assistance qui peut être mise en place.

Dans le même sens, Robert Castel nous parle de **désaffiliation**, ce concept désignant selon lui les **nouveaux exclus de la cohésion sociale**⁹. La montée en puissance du chômage de masse, mais aussi l'incertitude sociale aboutissent à des situations individuelles d'exclusion. Ce terme de désaffiliation, selon Castel, peut concerner les jeunes sans emplois des banlieues, les salariés précaires, les chômeurs, ... et il désigne un état de dépendance économique et de perte de liens sociaux.

Depuis quelques années, **la fracture sociale semble également ne plus toucher que les publics précaires**. En effet, les **classes moyennes** se sentent elles également victimes d'évolutions qu'elles ne maîtrisent pas : inquiétude face à la contraction du marché de l'emploi, difficulté d'accéder à un

⁸ PAUGAM Serge. [La disqualification sociale ; essai sur la nouvelle pauvreté](#). Edition PUF, collection Quadrige - Essais, débats, 5^{ème} édition, août 2013, 288 p.

⁹ CASTEL Robert. [Les métamorphoses de la question sociale Une chronique du salariat](#). Edition Gallimard, collection Folio essais, septembre 1999, 816 p.

logement tant locatif qu'en tant qu'accédant à la propriété du fait de l'augmentation des prix de l'immobilier, persistance de mécanismes de discrimination, croissance de l'insécurité sociale, et de façon plus globale, **peur du déclassement social**.

On assiste donc à une **perte de confiance de la population dans les institutions de la République**, notamment pour assurer la cohésion sociale : incapacité à créer de l'emploi, à lutter contre les inégalités sociales qui se creusent.

Les **ruptures de solidarités** s'accompagnent donc d'une **rupture de plus en plus généralisée de la confiance accordée aux pouvoirs publics**, aux organes étatiques.

1.1.4. Mais un rôle étatique en matière de cohésion sociale réaffirmé

En France en 2020, les dépenses sociales représentent un peu plus de 30% du PIB¹⁰ contre à peine 12% en 1960. Cette nette augmentation s'explique principalement par la croissance des dépenses couvrant les risques vieillesse et santé, mais aussi le risque chômage et l'insertion.

Les montants dépensés en France sont nettement supérieurs à la moyenne de la zone euro. Selon l'OCDE, c'est en France que les dépenses sociales sont les plus élevées.

La politique sociale française apparaît en effet comme répondant largement à un grand nombre de risques : maladie, vieillesse, famille, emploi, logement, pauvreté, exclusion, ...

Malgré cette forte couverture des risques sociaux, les français restent préoccupés par la question **des inégalités sociales et des discriminations**.

L'État ainsi que les collectivités territoriales, de par leur rôle prépondérant en matière d'action sociale, sont souvent montrés comme étant responsables de cette incapacité à assurer la cohésion sociale.

Malgré tout, des arguments persistent en faveur du maintien d'un État ayant un rôle fort à jouer en matière de protection, de justice sociale : de cohésion sociale. Même si une certaine impuissance est pointée du doigt, **le rôle des pouvoirs publics en matière de cohésion sociale n'est pas réellement remis en cause**.

C'est par exemple au nom du maintien de ce rôle fondamental de l'État que vont être mis en place d'une part le RMI (Revenu Minimal d'Insertion) en 1988 qui va évoluer avec l'avènement du RSA (Revenu de Solidarité Active) en 2009, et d'autre part la CMU (Couverture Maladie Universelle) en 2000 qui deviendra Puma (Protection universelle Maladie) en 2016.

Le premier dispositif vise à permettre à tous d'accéder à un niveau de ressources minimal et de bénéficier d'un accompagnement vers l'insertion sociale et/ou professionnelle, et le second vise à

¹⁰ OCDE. [Les dépenses sociales représentent 20% du PIB des pays de l'OCDE](#). Le point sur les dépenses sociales (SOCX) 2020, novembre 2021, 10 p.

permettre à tous d'accéder aux soins par l'intermédiaire d'une affiliation au régime général de sécurité sociale.

La cohésion sociale reste donc au cœur des préoccupations de l'État et devient également un des enjeux majeurs des pouvoirs publics à l'heure actuelle.

12

Aujourd'hui cependant une politique de cohésion sociale ne peut être menée de façon autonome. Elle doit obligatoirement être menée de concert avec les politiques de sécurité, judiciaire, d'immigration notamment afin d'éviter que ces dernières risquent d'exclure ou de stigmatiser certaines populations.

1.2. L'ÉVOLUTION D'UNE POLITIQUE D'ACTION SOCIALE À UNE POLITIQUE D'INTERVENTION SOCIALE VISANT LA COHÉSION ET L'INCLUSION SOCIALES

C'est dans ce contexte que la question de la cohésion sociale développée par Emile Durkheim est aujourd'hui réactualisée.

En effet, la vision durkheimienne était basée sur une intervention normative forte de l'État afin d'assurer la cohésion sociale. Aujourd'hui émerge davantage l'idée que la cohésion sociale exprime une certaine harmonie dans les relations entre les individus. **La solidarité et le respect apparaissent comme des valeurs clés pour soutenir cette notion de cohésion sociale au même titre que la lutte contre les injustices sociales.**

Même si la cohésion sociale semble aujourd'hui menacée par la persistance d'inégalités ainsi que par la précarisation du travail, l'éclatement du modèle familial, les inégalités territoriales, les inégalités des chances, les discriminations, elle doit constituer un objectif majeur pour guider l'action publique.

De plus, l'idée véhiculée selon laquelle une intervention sociale devrait se mériter (idée d'équilibre entre les droits et les devoirs, même si on habite un quartier difficile par exemple) a tendance à établir **un réel clivage** entre ceux qui « méritent » qu'on les aide et ceux qui ne le méritent pas, clivage en **totale contradiction avec la notion de cohésion sociale.**

D'autant plus qu'aujourd'hui, l'intervention sociale ne concerne plus les seuls publics en situation de grande précarité. Des personnes se retrouvent en effet devoir être dépendantes de l'intervention sociale du seul fait de l'impact de la crise économique sur le marché de l'emploi.

Les politiques récentes en la matière montrent bien cette volonté des pouvoirs publics de réorienter l'intervention sociale vers la cohésion sociale.

Cela se traduit tant au niveau des politiques étatiques que de celles menées au niveau des collectivités territoriales et plus particulièrement des conseils départementaux, chefs de file de l'aide et de l'action sociales.

1.2.1. L'évolution des intitulés des instances ministérielles et déconcentrées

13

L'évolution des intitulés des instances ayant en charge la cohésion sociale indique nettement une évolution des préoccupations.

Tout d'abord, si on étudie les intitulés des différents ministères ayant en charge la cohésion sociale, depuis le début du XX^{ème} siècle, on s'aperçoit qu'ils ont évolué au fil des Gouvernements marquant ce souci récent de recentrer l'action sociale autour de la cohésion sociale.

Ce sont dans un premier temps (de 1906 à 1945) les notions de prévoyance et d'assistance qui prédominent.

Ensuite, pendant une dizaine d'années (jusqu'en 1956) les ministères prennent en charge de façon très globale la population.

A partir de 1956, apparaît la préoccupation liée aux affaires sociales qui vient compléter le plus souvent la prise en compte des populations.

Ce n'est qu'à partir de 1981 qu'apparaît la notion de solidarité nationale à propos d'un ministère dédié, notion qui va coexister avec celle d'affaires sociales jusqu'en 2005, date à laquelle est créé le premier ministère de la **cohésion sociale**.

L'actuel Gouvernement de Jean Castex comporte tout comme les précédents un ministère "Des solidarités et de la santé". En ce qui concerne l'action sociale, l'accent semble donc résolument porté sur la notion de solidarité nationale.

Le même type d'évolution peut être constaté en matière d'intitulé des organes déconcentrés ayant en charge l'action sociale.

On peut en effet remarquer que la RGPP (Révision Générale des Politiques Publiques) a amené, en 2010, à la création notamment des DRJSCS (Directions Régionales de la Jeunesse des Sports et de la Cohésion Sociale) en fusionnant plusieurs directions régionales au titre desquelles figuraient les DRASS (Directions Régionales des Affaires Sanitaires et Sociales).

Au-delà de la volonté de simplification, on peut relever **une volonté de réorienter de façon plus globale vers la cohésion sociale** les politiques mises en place par ce service déconcentré de l'État par la dénomination de « cohésion sociale » qui se substitue aux « affaires sanitaires et sociales ».

Plus récemment, la circulaire du Premier ministre du 12 juin 2019¹¹ pose le principe d'une réorganisation des services déconcentrés de l'Etat pour mieux répondre aux priorités affichées par le Gouvernement, en particulier la lutte contre la pauvreté qui passe par le déploiement et la mise en œuvre de la stratégie de lutte contre la pauvreté. L'axe central en est le retour à l'emploi.

Dans cet objectif, le Gouvernement a décidé d'adapter l'organisation des services déconcentrés de l'Etat en regroupant les compétences d'insertion sociale des actuelles directions régionales de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS) avec les compétences notamment d'accès à l'emploi des directions régionales des entreprises, de la concurrence, du travail et de l'emploi (DIRECCTE).

Les directions régionales en charge de l'économie, du travail, de l'emploi et des solidarités (DRETS) ont ainsi été créées à partir de janvier 2021. Ces nouvelles directions visent à la mise en œuvre du service public de l'insertion, qui doit permettre de rapprocher les politiques d'insertion sociale et celles d'insertion professionnelle, de l'hébergement d'urgence à l'insertion par l'activité économique jusqu'à l'emploi pour accompagner les personnes en difficulté.

1.2.2. Le plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale de janvier 2013 : des objectifs fixés en concertation avec les publics concernés

Un plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale¹² est adopté lors du comité interministériel de lutte contre les exclusions et publié par le premier ministre Jean-Marc Ayrault le 21 janvier 2013.

Un certain nombre d'axes sont abordés dans ce plan qui part du constat de la situation actuelle de la pauvreté, des problématiques liées au logement, à l'accès aux soins, à la précarisation du marché du travail. L'objectif majeur est l'inclusion, par le biais de la prévention et de la correction des mécanismes de ségrégation sociale et territoriale. Ce plan se veut dans ce sens novateur.

Une des premières originalités de ce plan est qu'il a été établi en concertation non seulement avec l'ensemble des acteurs des politiques de solidarités, mais également **avec les personnes en situation de pauvreté** elles-mêmes. A partir de cette concertation, le plan détermine notamment des grands axes en matière de politiques sociales :

- **Ne plus accepter de stigmatiser les publics pauvres et précaires** et ne plus les considérer comme une minorité marginale plus ou moins responsable de sa situation ;

¹¹ [Circulaire du 12 juin 2019 relative à la mise en œuvre de la réforme de l'organisation territoriale](#). Légifrance.

¹² Premier ministre. [Plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale](#), adopté lors du Comité interministériel de lutte contre les exclusions. 21 janvier 2013, 54 p.

- Poursuivre la volonté (impulsée par la consultation à l'origine du plan) **de faire participer les personnes en situation de pauvreté ou de précarité à l'élaboration et au suivi des politiques sociales ;**
- Lutter contre le non-recours aux droits ;
- **Mettre un terme au cloisonnement des politiques sociales** en ne considérant pas par exemple qu'elles doivent incomber à un seul ministère mais en les abordant comme des politiques transversales relevant des préoccupations de la majorité des ministères.

Le plan envisage donc une réforme autour de trois grands axes :

- Réduire les inégalités et prévenir les ruptures ;
- Venir en aide et accompagner vers l'insertion ;
- **Coordonner l'action sociale et valoriser ses acteurs.**

La troisième partie de ce plan insiste notamment sur les notions de transversalité, de coordination, d'initiative locale, d'expérimentation, tout en développant le plus largement possible la **participation des publics** en situation de pauvreté et de précarité **à l'élaboration et au suivi des politiques publiques.**

La nécessité de refonder le travail social émerge enfin dans ce rapport ; les évolutions des problématiques mais aussi des approches invitent à faire évoluer les pratiques de l'intervention sociale.

L'IGAS (Inspection Générale de l'Action Sociale) a eu la mission d'évaluer la mise en œuvre du plan. En janvier 2014, un premier bilan intermédiaire est établi sous la supervision de François Chérèque¹³. Ce premier bilan pointe notamment la nécessité de reconnaître l'utilisateur comme acteur du changement dans son cadre de vie.

Le constat est posé d'une évolution du contexte dans lequel se déploie le travail social en matière de publics, de besoins, de politiques... et de l'exigence de **faire évoluer les pratiques professionnelles des travailleurs sociaux, donc leurs formations.**

L'idée est aussi d'éviter **l'usure et le découragement** des professionnels de l'action sociale du fait entre autres de l'inadaptation des pratiques aux situations et contextes actuels.

¹³ CHEREQUE François, VANACKERE Simon. [Evaluation de la 1^{ère} année de mise en œuvre du plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale](#). Inspection générale des affaires sociales, Tome 1, rapport 1, janvier 2014, 255 p.

De nombreux articles de la presse spécialisée traitent de cette usure des professionnels de l'intervention sociale et de la perte de sens voire du sentiment d'inutilité. Nous pouvons notamment faire référence à des articles parus dans le quinzomadaire "Lien social" : le numéro 1180 du 3 au 16 mars 2016¹⁴, et plus récemment le numéro 1286 du 5 au 18 janvier 2021¹⁵.

1.2.3. Le rapport de la DGCS et du centre d'analyse stratégique sur les politiques de cohésion sociale de février 2013¹⁶

Ce rapport est établi en février 2013 par la Direction générale de la cohésion sociale (DGCS) en partenariat avec le Centre d'analyse stratégique (CAS qui se substitue en 2006 au Commissariat Général du Plan et qui a été remplacé depuis le 23 avril 2013 par le Commissariat Général à la Stratégie et à la Prospective).

Il a comme point de départ les inquiétudes des pouvoirs publics en matière de cohésion sociale. Ce rapport présente un certain nombre d'études et de témoignages de professionnels d'horizons divers : sociologues, Conseiller d'État (notamment Martin Hirsch le promoteur du RSA), de responsables du CSTS (Conseil Supérieur du Travail Social, devenu depuis Haut Conseil au Travail Social), inspecteur de l'IGAS (Inspection Générale des Affaires Sociales)...

Après avoir longuement développé les conséquences de la crise de la cohésion sociale, ce rapport affirme tout d'abord que **la cohésion sociale doit constituer un objectif utile pour guider l'action publique.**

Le constat est également posé de la **fragilisation de l'intégration sociale**. L'explication tient d'une part à la montée du chômage et plus particulièrement de celui des jeunes, limitant le rôle intégrateur que joue l'emploi dans nos sociétés. D'autre part une frange de la population serait plus particulièrement à l'origine et victime de cette fragilisation, il s'agit des jeunes dont les parents avaient immigré au cours des la période des Trente Glorieuses et qui cumulaient handicaps sociaux, origine sociale modeste, parents maîtrisant mal les codes sociaux et plus particulièrement ceux de l'école, résidence dans des lieux appauvris et marginalisés.

C'est la fragilisation de l'intégration sociale qui aurait, toujours selon ce rapport, impulsé l'évolution des notions d'intégration sociale vers celle plus générale de cohésion sociale, les jeunes notamment issus de l'immigration ne s'estimant d'ailleurs pas eux-mêmes en difficulté d'intégration.

¹⁴ BUREAU A, LANGLET M, BENLOULOU G, CARTY J. [Mal au travail social](#). Lien social, n°1180, du 3 au 16 mars 2016, pp.25-34.

¹⁵ LEON M, KAMMERER M. [Souffrance au travail – Echapper à l'usure](#). Lien social, n° 1286, du 5 au 18 janvier 2021, pp.18-24.

¹⁶ FOUREL Christophe, MALOCHET Guillaume. [Les politiques de cohésion sociale – Acteurs et instruments](#). Rapports & Documents, Centre d'analyse stratégique, Direction Générale de la Cohésion Sociale, Février 2013, 310 p.

Les auteurs font de plus la promotion de l'initiative, de l'expérimentation, mais développent surtout deux notions fondamentales :

- **La prise en compte de l'expertise des usagers ;**
- **L'évolution de l'accompagnement social de l'approche individuelle et curative vers un accompagnement privilégiant les approches collectives communautaires ou préventives.**

Michel Thierry, inspecteur général des affaires sociales, alors vice-président du CSTS (Conseil Supérieur du Travail Social) aborde de façon très **explicite l'évolution de l'action sociale à la cohésion sociale.**

Selon lui, l'action sociale pouvait être définie comme un ensemble de politiques et de programmes destinés à restaurer, compenser ou améliorer l'autonomie des personnes ou des groupes vulnérables. L'évolution constante du contexte social des trente ou quarante dernières années explique, selon Michel Thierry, la tendance vers **une approche plus large de type cohésion sociale.** En effet, durant cette période, les populations ciblées par les dispositifs se sont étendues et la précarité s'est parallèlement développée. La population cible d'origine était en effet les personnes âgées, les personnes handicapées, et le quart monde (les personnes en situation de grande pauvreté). Aujourd'hui, la précarité est de plus en plus diffuse, elle concerne les jeunes, mais pas seulement eux. La spirale de l'exclusion décrite par Serge Paugam (la disqualification sociale¹⁷) renvoie à un certain nombre de difficultés économiques et/ou sociales, et à des événements d'ordre personnel ou familial. « *On se situe dans une précarité où le mécanisme même de l'exclusion dépasse très largement la reproduction de la pauvreté à l'intérieur du quart monde, lequel continue de fonctionner dans une très large mesure* » explique Michel Thierry.

« *Un second facteur explique cet élargissement vers une approche de type cohésion sociale : l'accent croissant mis sur l'effectivité du droit à la personnalisation de l'action sociale.* »

La participation des usagers et l'intervention sociale collective semblent également insuffisamment mis en œuvre sur le terrain, du fait d'un manque de volonté tant politique qu'institutionnel, et ce malgré les préconisations du CSTS à partir de 2010 principalement (même si la problématique avait déjà été abordée auparavant).

Le dernier facteur qui expliquerait la nécessaire évolution de l'action sociale à la cohésion sociale est le **succès mitigé de la politique de la ville.** En effet, cette dernière pour être pertinente nécessite une approche très généraliste du territoire et ne doit pas se contenter d'actions ponctuelles, sectorielles ou catégorielles. Or force est de constater aujourd'hui que la politique de la ville reste principalement

¹⁷ PAUGAM S. [La disqualification sociale. Essai sur la nouvelle pauvreté](#). PUF, Collection Quadrige, 1991, 256 p.

une politique descendante qui a finalement échoué dans son objectif d'implication des habitants. Ces derniers sont parfois entendus, mais l'impulsion des politiques ne provient en général pas des principaux concernés.

Selon ce rapport, enfin, l'approche collective offre donc l'avantage de ne pas cantonner l'action publique dans le seul registre de la réparation mais de la compléter par une dimension d'investissement, bénéfique tant pour les finances sociales que pour les usagers. L'intérêt est également de permettre, notamment aux plus précaires, de renforcer la confiance en eux : un État stratège **rend les individus capables et leur donne le pouvoir d'agir au lieu d'agir à leur place et permet ainsi d'améliorer la cohésion sociale.**

1.2.4. La stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté d'octobre 2018¹⁸

Ce nouveau plan a été établi par la délégation interministérielle à la prévention et à la lutte contre les pauvretés.

Le Président de la République Emmanuel Macron préface ce rapport ainsi " *Nous avons hérité du 20^{ème} siècle un État providence de l'assurance, et nous devons le conforter, mais nous devons bâtir pour le 21^{ème} siècle un État providence **de la dignité et de l'émancipation**, et il nous faut une organisation collective de fraternité, qui assure la dignité de chacun, c'est là mon objectif principal. C'est pourquoi, ce que nous devons faire en matière de solidarité nationale, c'est une révolution profonde qui rende aux Français leurs droits, leur dignité, leur espérance, et je la résumerai autour de trois principes : la prévention, qui attaque les inégalités avant qu'il ne soit trop tard, car c'est tout à la fois plus efficace et plus juste, l'universalité, qui donne les mêmes droits à chacun, de manière transparente, parce que c'est le seul moyen de rebâtir la confiance dans notre système, la dignité par l'aide, l'accompagnement, la présence, le travail comme clef de l'émancipation pour toutes celles et ceux qui peuvent y avoir accès, car c'est ce qui permet à chacun de véritablement construire sa vie.*"

L'objectif de l'émancipation des individus est clairement affiché et réaffirmé ; la solidarité nationale, selon Emmanuel Macron, doit reposer sur une fraternité mais aussi sur le développement du pouvoir d'agir de chacun.

L'introduction de ce rapport reprend le constat suivant : " *Le constat fait aujourd'hui consensus : notre modèle social parvient à contenir le développement de la pauvreté - la pauvreté a progressé de 9 %*

¹⁸ Délégation interministérielle à la prévention et à la lutte contre la pauvreté. [Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté - Investir dans les solidarités pour l'émancipation de tous](#). Octobre 2018, 117 p.

depuis la crise de 2008, quand le chômage progressait de 40 % -, mais il est inefficace pour en prévenir les causes et permettre d'en sortir."

Un objectif affirmé est donc celui de la **prévention** de la pauvreté et de l'exclusion ; la solidarité nationale ne doit pas se borner à limiter le développement de la pauvreté.

1.2.5. Une évolution qui se heurte encore à un certain nombre de réticences malgré une réelle mobilisation de certains acteurs

Malgré toutes les avancées que nous venons de constater, une certaine inertie au changement semble palpable tant au niveau des instances décisionnelles que des employeurs, mais aussi des professionnels de terrain.

Pour illustrer ces propos, je souhaite aborder le rapport transmis en juillet 2013 par Marie-Hélène Bacqué et Mohamed Mechmache au ministre délégué chargé de la ville François Lamy : « *Pour une réforme radicale de la politique de la ville - Ça ne se fera plus sans nous - Citoyenneté et pouvoir d'agir dans les quartiers populaires* ». ¹⁹

Ce rapport constate notamment que la politique de la ville est restée une politique conduite et décidée par le haut d'où son échec. **Les auteurs préconisent de s'appuyer sur le « pouvoir d'agir » des habitants (ou empowerment).**

Tout en rappelant que cette approche participative n'est pas nouvelle (elle est notamment liée à l'avènement de la politique de la ville au début des années 1980), les auteurs constatent qu'à tout niveau cette participation est en panne ; les stratégies de la politique de la ville auraient tout juste approché le stade de la consultation voire même uniquement celui de l'information.

Il semble que les décideurs politiques soient un certain nombre à trouver la démarche participative longue, coûteuse et inefficace (car faisant participer des personnes supposées n'avoir pas la capacité à en maîtriser les enjeux).

Cependant, les auteurs du rapport affirment que l'enjeu de la participation est un enjeu social dans la mesure où participer à un collectif peut contribuer à inverser des spirales de désocialisation, d'isolement et de repli, permettre de retisser des liens, enclencher des dynamiques de mobilisation individuelles et collectives. Ils s'appuient notamment sur des expérimentations d'ATD Quart Monde

¹⁹ BACQUE Marie-Hélène, MECHMACHE Mohamed. [Pour une réforme radicale de la politique de la ville](#). Rapport au Ministre délégué chargé de la Ville, juillet 2013, 97 p.

qui développe avec les plus précaires des processus d'apprentissage individuels et collectifs favorisant leur reconnaissance et leur intervention dans le débat public.

Mais selon les auteurs du rapport « *l'enjeu est avant tout politique. Il consiste à **mobiliser les citoyens autour de la vie collective et de la vie de la cité**, à faire de la chose politique un enjeu partagé, à faire émerger de nouveaux responsables politiques et à en diversifier les profils, à **réinventer la démocratie*** ».

Un autre axe qui semble fondamental à relever dans ce rapport concerne les difficultés rencontrées par les professionnels. Ces difficultés, abordées régulièrement par la presse spécialisée (travailleurs sociaux démunis, en souffrance...) seraient caractérisées par le fait que « *les professionnels de l'action sociale sont poussés vers une logique du chiffre et une approche individuelle de guichet, alors qu'une série de travaux et rapports récents mettent l'accent sur l'apport des démarches collectives ou communautaires du travail social* ».

Les auteurs relèvent également que : « *Les professionnels de la politique de la ville sont accaparés par des tâches bureaucratiques qui les éloignent du terrain et de leur cœur de métier* ».

Le rapport explique que la plupart des professionnels du social seraient demandeurs d'un renouvellement de leurs pratiques afin de donner davantage de sens à leur intervention.

Ainsi, les cinq enjeux majeurs de la politique de la ville mis en évidence par les auteurs sont :

- **Appuyer le développement du pouvoir d'agir ou une démarche d'empowerment ;**
- **Mettre les citoyens au cœur des services publics ;**
- Démocratiser la politique de la ville ;
- Changer l'image des quartiers ;
- Accompagner un renversement de démarche par la formation et la co-formation.

Le constat semble donc partagé selon lequel la cohésion sociale repose principalement sur la nécessité de replacer les publics au cœur des politiques en leur donnant la possibilité de faire eux-mêmes changer leur situation : **développer la démarche d'empowerment ou du pouvoir d'agir des citoyens.**

Parmi les 30 propositions de ce rapport, l'une porte tout particulièrement sur la réforme en profondeur du travail social autour notamment du travail communautaire.

Le constat est fait selon lequel « *le travail social reste en France avant tout centré sur les approches individuelles au détriment d'approches collectives engageant des formes de co-construction. La notion d'« **Intervention sociale d'intérêt collectif** » peine à s'affirmer comme une dimension importante du travail social tant dans les formations, dans les référentiels que dans l'organisation même du travail social. Des négociations et des travaux sont en cours en ce sens qu'il convient d'appuyer* ».

1.3. LA NÉCESSAIRE ÉVOLUTION DES FORMATIONS DE TRAVAILLEURS SOCIAUX DE L'ACTION SOCIALE VERS LA COHÉSION SOCIALE À TRAVERS L'INTERVENTION COLLECTIVE ET L'EMPOWERMENT

Le constat est donc posé, tant par des décideurs que par des acteurs de terrain de la **nécessité de faire évoluer les politiques d'intégration sociale**, les politiques d'action et d'aide sociales vers **une politique plus globale de cohésion sociale basée sur le pouvoir d'agir des publics/des habitants, sur l'empowerment.**

Le constat est également posé selon lequel **l'intervention sociale reste trop curative et individuelle et insuffisamment préventive et collective.**

Se pose donc désormais **la question de la formation** des acteurs principaux de la cohésion sociale : **les travailleurs sociaux.**

1.3.1. L'évolution des formations des travailleurs sociaux de l'assistance à la cohésion sociale²⁰

Les métiers du social se sont développés avec comme **objectif de produire du lien avec la population, de développer et de maintenir une solidarité de proximité.**

Dès l'Antiquité, les métiers du social se mettent en place avec l'objectif d'apporter assistance avec une finalité caritative et/ou morale.

La charité chrétienne précède ainsi l'assistance étatique qui se met en place progressivement mais connaît son apogée avec l'avènement de l'État-providence.

On peut considérer que les métiers du social se sont développés selon trois axes principaux : l'assistance, l'éducation et l'animation.

Les interventions sociales à caractère collectif existent depuis longtemps en France, mais elles **semblent peiner à s'imposer.**

Alors que dans les pays anglo-saxons et dans certains pays d'Europe comme les Pays-Bas ou l'Italie, les modèles d'actions communautaires et collectifs sont largement reconnus et ancrés dans les pratiques, ces modèles sont peu connus et peu visibles en France.

²⁰ ION Jacques, RAVON Bertrand. [Les travailleurs sociaux](#). Edition La Découverte, Collection Repères, 8^{ème} édition, n°23, septembre 2012, 128 p.
JOVELIN Emmanuel, BOUQUET Brigitte. [Histoire des métiers du social en France](#). Edition Lamarre, Collection ASH professionnels, janvier 2005, 280 p.

L'intervention collective existait en France dès la fin du XIX^{ème} siècle avec la création des Maisons sociales. L'idée était de regrouper dans le même lieu des services à la petite enfance, mais également des services d'information et de formation pour la population d'un quartier. Ces expériences ne vont guère être pérennes cependant.

De même, **le développement communautaire** qui s'est largement développé dans les pays anglo-saxons **a de grandes difficultés à s'imposer en France** du fait notamment de la crainte du communautarisme qui pourrait mettre en péril les valeurs républicaines.

En effet, les valeurs républicaines paraissent comme s'opposant à la reconnaissance de la légitimité de communautés autres que la communauté nationale. Les caractéristiques singulières des individus (territoriales, culturelles, religieuses ou ethniques) n'ont pas vocation à être prises en compte. En encourageant le regroupement d'individus sur des bases affinitaires ou identitaires, le travail social collectif se voit ainsi soupçonné par certains d'entrer dans le jeu du « communautarisme ».

Dans les années 1970, les professions de travailleurs sociaux se sont spécialisées, afin de répondre toujours mieux aux attentes des différentes catégories de population. Les métiers d'animateur socioculturel, d'éducateur de jeunes enfants par exemple sont apparus à cette période afin de répondre à des besoins spécifiques de publics spécifiques.

Pendant la même période, certains professionnels ont une réelle volonté de développer la dimension collective du travail social, mais ce dernier va rapidement être largement réorienté sur sa dimension personnalisée.

A partir des années 1980, la crise économique modifie le paysage social et par conséquent les professions du travail social. **Les politiques sociales semblent comporter majoritairement des dispositifs** mis en place par les travailleurs sociaux dans le but de pacifier les relations entre l'État et les citoyens, **de maintenir la paix sociale**. En parallèle, les situations de pauvreté et de précarité augmentent du fait des difficultés d'accès à l'emploi, à l'éducation, à la culture, au logement...

En parallèle de la montée des difficultés, est **mise en place la décentralisation**. Cette dernière aura un impact non négligeable sur le travail social. En effet le transfert de compétences de l'État vers notamment les conseils généraux, devenus depuis conseils départementaux, amène à intervenir davantage en fonction d'un territoire, **mais l'augmentation des personnes à aider induit des réponses visant à satisfaire les besoins de façon systématique**.

A chaque catégorie de problématique et de public doit correspondre un dispositif qu'il faut mettre en place de façon systématique. Cette approche a notamment contribué à déshumaniser le travail social, les travailleurs sociaux perdent en partie le sens global de leur intervention et sont régulièrement démunis en l'absence de réponse institutionnelle à certaines difficultés et les usagers sont proménés de dispositif en dispositif, de professionnel spécialisé en professionnel spécialisé.

La décentralisation va cependant également entraîner l'apparition du **Développement Social Local** (DSL) substituant cette notion à celle de travail social communautaire mais les concepts restent relativement proches. Le DSL a été depuis développé dans un certain nombre de CAF (Caisses d'Allocations Familiales), mais de façon qui reste encore relativement sporadique. Il semblerait même qu'un certain nombre de CAF réorientent désormais les postes des travailleurs sociaux intervenant dans le cadre du DSL vers des accompagnements davantage centrés sur l'accès aux droits individuels des allocataires.

La mise en place progressive de la politique de la ville et de ses dispositifs va également **contribuer à l'évolution des pratiques** des travailleurs sociaux. Malgré une superposition parfois complexe des dispositifs dans les vingt premières années de la politique de la ville, cette dernière a permis de décloisonner l'approche du travail social. En effet, alors que les dispositifs étaient jusque là principalement sectoriels ou catégoriels, **la politique de la ville se veut territoriale mais surtout globale**. Elle englobe en effet tous les aspects de la vie quotidienne. Elle a pour principal objectif de **réduire les inégalités territoriales** en réduisant les difficultés sociales des populations les plus démunies, en renforçant le lien social, notamment à travers des actions de prévention, et de développement social.

La politique de la ville semble donc amorcer la mise en place d'une intervention sociale qui ne serait pas uniquement curative et individuelle, mais qui engloberait également les dimensions préventive et collective.

L'intervention sociale collective apparaît dès lors comme pouvant davantage permettre de développer les solidarités, les relations de proximité, mais également la **valorisation des individus qui contribue à améliorer l'image qu'ils ont d'eux-mêmes**.

De plus, parallèlement à la logique d'intervention sociale personnalisée, le CSTS a proposé dès 1988 dans son rapport « l'intervention sociale collective » de dénommer l'ensemble de ces actions **« Intervention sociale d'intérêt collectif » (ISIC)**.

Il l'a défini comme *« rassemblant les actions collectives donnant aux personnes et aux groupes les moyens optimums permettant de disposer des apprentissages économiques, sociaux et culturels nécessaires à la construction de leur identité sociale et à leur citoyenneté »*. De ce fait, l'ISIC devient le terme générique recouvrant le travail social communautaire, le travail social avec les groupes, le développement social local et s'adressant à l'ensemble des professions composant le travail social français.

Cependant, l'intervention **collective connaît encore beaucoup de freins et de réticences** tant de la part des professionnels de terrain (les travailleurs sociaux) que de la part des employeurs et des

financeurs. En effet, **on lui reproche de prendre davantage de temps**, et **les résultats** en termes d'application de dispositifs par exemple **sont moins immédiatement visibles**, moins immédiatement évaluables, à l'heure où l'évaluation des pratiques prend de plus en plus de place dans les pratiques sociales.

De plus, sur le plan institutionnel, le développement d'un travail social collectif peut être perçu comme incompatible avec la recherche d'une plus grande individualisation des politiques sociales et la reconnaissance des droits de l'utilisateur. La décentralisation, qui a progressivement érigé le département en chef de file de l'action sociale, n'a pas permis de remettre en cause cette tendance.

C'est notamment ce que constate le CSTS dans un rapport de 2010 sur l'ISIC ²¹ dans lequel il souhaite **« donner envie aux professionnels et aux bénévoles de l'action sociale d'agir dans les diverses dimensions de l'action collective »**.

Il rappelle également aux collectivités territoriales et aux institutions que celle-ci **« présente un enjeu majeur dans la lutte contre l'exclusion et pour la cohésion sociale »**.

1.3.2. La réingénierie des diplômes de travailleurs sociaux

La réingénierie des formations de travailleurs sociaux va entre autres avoir pour finalité de placer le collectif au cœur des modes d'interventions des travailleurs sociaux et ce dans un souci de diversifications des approches méthodologiques.

Conformément aux dispositions de la loi du 30 juin 1975 relative aux institutions sociales et médico-sociales (à laquelle va se substituer la loi du 2 janvier 2002-2 rénovant l'action sociale et médico-sociale), un schéma national pluriannuel des formations sociales doit être établi périodiquement. L'objectif est de prévoir et de susciter les évolutions nécessaires du dispositif de formation des travailleurs sociaux en vue de mieux répondre aux priorités des politiques sociales, aux besoins des populations et aux attentes des employeurs et des salariés.

Ce schéma national pluriannuel des formations sociales doit s'attacher à favoriser :

- Le **développement de la qualification** et de la **professionnalisation des intervenants sociaux** ;
- La coordination des différentes filières de formation ;
- L'articulation entre les formations initiale, permanente et supérieure ;
- Le développement de la recherche dans le domaine du travail social ;

²¹ Conseil supérieur du travail social. [Développer et réussir l'intervention sociale d'intérêt collectif](#). Presses de l'EHESP, avril 2010, 336 p.

- Les coopérations entre les acteurs de la formation professionnelle et les différents départements ministériels et collectivités territoriales concernés.

Il constitue « *le cadre de référence pour l'élaboration des schémas régionaux des formations sociales arrêtés par le préfet de région (désormais le Président du Conseil Régional depuis la décentralisation des formations sociales en 2005), qui organisent notamment les relations de l'État avec les personnes morales gestionnaires d'établissements de formation* ».

25

Le premier schéma national mis en place pour la période 2001-2005 avait dessiné les perspectives de formation des travailleurs sociaux, au plan quantitatif et qualitatif, en montrant que l'évolution du contexte social induisait des missions et des compétences nouvelles.

Il avait, notamment, préconisé **la réingénierie de l'ensemble des diplômes de travail social** en affirmant leur caractère « générique ».

Depuis, l'élaboration des référentiels a été réalisée et leur mise en œuvre est aujourd'hui aboutie.

Les principaux changements induits par cette réingénierie des diplômes ont concerné la rédaction pour chaque formation, des référentiels de certification et de formation à partir d'un référentiel d'activités et de compétences.

La réingénierie a également été axée sur le principe de **l'alternance entre les centres de formation et les sites qualifiants**, en accordant une place prépondérante aux référents professionnels « référents de sites qualifiants » au sein de la formation.

Les cursus de formation ont en général été étoffés, ce qui s'est par exemple traduit par une augmentation du nombre d'heures effectives en centre de formation.

L'ensemble des diplômes concernés ont été décomposés en **domaines de compétences** (DC) ; chaque diplôme en comporte entre 3 et 6 qui font tous l'objet de certifications spécifiques et non compensables entre elles.

Dans les diplômes d'Assistant de Service Social (ASS), d'Éducateurs Spécialisé (ES) et de Conseiller en Économie Sociale Familiale (CESF) qui ont notamment fait l'objet de cette réingénierie, on constate que les modules de formations traitant de l'accompagnement social traitent toujours des deux modes d'accompagnement : l'ISAP (Intervention Sociale d'Aide à la Personne) et l'ISIC (Intervention Sociale d'Intérêt Collectif).

La réingénierie des diplômes s'est accompagnée d'une part de l'adoption du système LMD (Licence, Master, Doctorat) dans lequel s'inscrivent désormais l'ensemble des formations de niveau 6 et leur organisation en modules valorisés en crédits ECTS (European Credits Transfer System ou Système européen de transfert et d'accumulation de crédits).

Elle s'est d'autre part accompagnée de l'**obligation de gratification** des stages intervenue en 2008 puis généralisée en septembre 2013 (repoussé ensuite à la rentrée 2014).

La réingénierie des diplômes de travailleurs sociaux a fait l'objet d'une évaluation engagée à la demande de la DGCS (Direction Générale de la Cohésion Sociale) en 2011 et conduite par un cabinet de consultant pendant les années 2012 et 2013. Les rapports de cette évaluation ont été publiés fin décembre 2013.²²

Cette évaluation menée principalement auprès de travailleurs sociaux, d'employeurs, de responsables de formations, permet de dire dans un premier temps que la réingénierie a eu un impact positif sur la qualité des formations dispensées, notamment de par l'approche par domaines de compétences, mais également du fait que le niveau des épreuves certificatives ait augmenté.

La réingénierie aurait également permis aux nouveaux travailleurs sociaux formés de mieux se repérer dans leur environnement professionnel ; la maîtrise des enjeux politiques et institutionnels le leur permet désormais.

A partir de cette évaluation, un certain nombre de préconisations sont formulées par les consultants avec pour objectif de mieux accompagner la mise en œuvre des politiques sociales en préparant les diplômés à exercer leurs fonctions dans les branches et structures participant à l'action sociale.

La principale préconisation consisterait à réduire le nombre de formations et donc de diplômes en regroupant les formations de même niveau de qualification. Un tronc commun pourrait être mis en place, suivi de semestres de formation de spécialisation.

Une autre préconisation consiste à préciser davantage les contenus des référentiels notamment en termes de savoir-faire et de savoir-être.

Un dernier point important concerne l'objectif de donner davantage de pouvoir de certification aux centres de formation au détriment du rôle certificateur des jurys finaux.

Si la première préconisation n'aura pas été suivie d'effets, on peut relever que la dernière réforme des diplômes sociaux (entrée en vigueur pour les diplômés de 2021) introduit notamment un rôle prépondérant aux centres de formation en matière de certification.

²² DUBOUCHET Louis. [Evaluation de la réingénierie de 10 diplômes d'Etat de travail social \(Niveau IV à I\) : note de synthèse et préconisations](#). Ministère des affaires sociales et de la santé, DGCS décembre 2013, 38 p.

1.3.3. La réforme des diplômes de travailleurs sociaux entrée en vigueur à partir de la session 2021

Cinq diplômes d'Etat ont fait l'objet de cette réforme : assistant de service social (DEASS), éducateur spécialisé (DEES), éducateur technique spécialisé (DEETS), éducateur de jeunes enfants (DEEJE) et conseiller en économie sociale familiale (DECESF).

La mise en œuvre de ces nouvelles formations est intervenue dès septembre 2018, à l'exception de celle de CESF, qui n'a été mise en place qu'à la rentrée 2020, cette formation se déroulant sur une seule année et non 3 comme les autres.

Reconnaissance au niveau licence

La première évolution majeure concerne la reconnaissance de ces diplômes (qui restent des diplômes d'Etat) au niveau licence.

Ces cinq diplômes en travail social sont en effet passés du niveau III (bac + 2) au niveau II (bac + 3) et s'intègrent au cursus universitaire LMD (licence-master-doctorat). La nouvelle nomenclature positionne ces diplômes au niveau 6 (anciennement II).

Les étudiants diplômés à partir de la session 2021 le sont donc au grade de licence et pourront, pour ceux qui le souhaitent, poursuivre leurs études en master.

Notons toutefois que cette revalorisation ne concerne pas les étudiants entrés en formation avant septembre 2018 ; aucune rétroactivité dans cette réforme n'est prévue.

Cette reconnaissance niveau licence est notamment permise par le fait que les centres de formation doivent passer une convention de partenariat avec une université. De plus un certain pourcentage des heures de formation doit être assurées désormais par un enseignant chercheur de l'université avec laquelle le centre de formation a pu conventionner.

Un socle commun

Le cœur de cette réforme repose sur la création d'un socle commun de formation qui "a notamment pour finalité de faciliter la construction des parcours professionnels tout au long de la vie", selon le décret du 22 août 2018.²³

Les objectifs sont ainsi de permettre aux travailleurs sociaux d'acquérir "*une culture commune propre à favoriser [leur] coopération et [leur] complémentarité*" et de "*favoriser une approche intégrée des situations des personnes accompagnées*".

Ce socle est composé de "compétences communes", transférables entre les diplômes visés et donnant lieu à des dispenses de certification pour les étudiants déjà titulaires d'un autre DE de travail social de

²³ JORF. [Arrêté du 22 août 2018 relatif au socle commun de compétences et de connaissances des formations du travail social de niveau II](#). Ministère des Solidarités et de la Santé.

même niveau. Il s'agit des compétences recensées dans les DC (domaine de compétences) 3 et 4 des cinq référentiels : "Travail en équipe pluriprofessionnelle et communication professionnelle" (DC 3) et "Dynamiques interinstitutionnelles, partenariats et réseaux" (DC 4).

Le socle commun comporte également neuf "compétences partagées" dont "accueillir, favoriser l'expression et l'autonomie des personnes", "évaluer une situation", "mobiliser les ressources de la personne et favoriser sa participation", identifiées dans les DC 1 et 2 des référentiels de formation.

Un enseignement de langue

L'enseignement d'au moins une langue étrangère devient obligatoire dans les cinq formations. Un enseignement "relatif aux pratiques informatiques et numériques" est aussi prévu.

Par ailleurs, les nouveaux référentiels prévoient une unité de formation transversale aux quatre domaines de compétences, consacrée à l'initiation à la méthode de recherche.

Un article de la revue Lien Social revient en 2018 sur cette réforme des diplômes de travail social.²⁴

Une série de décrets du 22 août 2018 présentent la réforme des différents diplômes, dont celui de CESF.²⁵

²⁴ NOVIELLO L, KAMMERER M. [Réforme des diplômes – La cloche a sonné](#). Lien social, n°1235, 18 septembre 2018, pp.22-29.

²⁵ JORF. [Arrêté du 22 août 2018 relatif au diplôme d'Etat de conseiller en économie sociale familiale](#). Ministère des Solidarités et de la Santé.

2. SENSIBILISER DAVANTAGE LES ÉTUDIANTS DECESF À L'EMPOWERMENT, AU TRAVAIL SOCIAL COLLECTIF ET À LA PRÉVENTION

Ainsi nous avons pu, à travers cette première partie, mettre en évidence que l'évolution des préoccupations d'action sociale vers une dimension plus globale de cohésion sociale imposait d'envisager de faire évoluer les formations des travailleurs sociaux, en particulier autour **de l'accompagnement collectif et de l'empowerment.**

La réingénierie a largement fait évoluer les formations, avec la particularité de laisser à chaque centre de formation une grande souplesse dans l'élaboration de son projet pédagogique.

Ainsi chaque centre de formation peut proposer son propre projet pédagogique permettant de former les étudiants à l'acquisition des différentes compétences.

Sensibiliser tout au long de leur formation les étudiants autour de ces trois axes peut faire partie d'un projet pédagogique contribuant :

- à donner du sens à l'intervention sociale que ces futurs professionnels vont être amenés à mettre en œuvre
- à renforcer la cohésion sociale en luttant plus efficacement contre la pauvreté et les exclusions

Il s'agit de mettre en évidence qu'à côté d'une approche individuelle et curative, un CESF peut avoir également une approche préventive et collective tout en valorisant la démarche participative et l'empowerment.

2.1. LES CONCEPTS

Il peut sembler nécessaire dans un premier temps de redéfinir les différents concepts abordés, notamment autour de l'intervention collective et de l'empowerment.

2.1.1. La notion d'empowerment²⁶

La notion d'empowerment connaît depuis quelques années un certain succès en France. Ce concept qui peut être traduit par « **le développement du pouvoir d'agir** » se replace dans la **volonté d'une transformation sociale plus globale.**

²⁶ BACQUE Marie-Hélène, BIEWENER Carole. [L'empowerment, une pratique émancipatrice ?](#) La découverte, juillet 2015, 175 p.
VALLERIE Bernard. [Interventions sociales et empowerment \(développement du pouvoir d'agir\)](#). Edition L'Harmattan, Collection Savoir et formation, février 2012, 194 p.

Le concept d'empowerment ou du « développement du pouvoir d'agir » consiste à **redonner du pouvoir aux usagers et aux publics** de façon plus large. L'enseignement de l'empowerment est largement diffusé dans les pays comme les États Unis ou le Québec, mais il peine à s'imposer en France.

La sociologue et urbaniste Marie-Hélène Bacqué explique que la notion d'empowerment « *s'articule autour de trois dimensions : la dimension individuelle ou intérieure, qui désigne le processus par lequel un individu peut développer sa capacité d'agir ; la dimension collective ou interpersonnelle, qui permet d'agir collectivement ; la dimension politique et sociale, qui pose la question de la transformation sociale* ». ²⁷

La vision de l'empowerment - ou du développement du pouvoir d'agir - recouvre ainsi une dimension essentiellement collective, sociale et politique. Se réclamant d'une « **perspective de transformation sociale** », l'empowerment irait à l'encontre des notions largement répandues au sein de l'action sociale d'autonomie, d'activation ou de responsabilité telles que mobilisées dans les logiques de projet ou de contrat individuels.

Faire en sorte **que les usagers deviennent des citoyens capables d'agir collectivement pour leur propre bien-être**, telle est l'ambition de l'empowerment.

De plus, l'empowerment appelle à redéfinir la relation du travailleur social avec ses usagers ou clients ou publics ou bénéficiaires (la terminologie semble évoluer régulièrement) plutôt comme une **forme de collaboration ou d'alliance**, dans une réciprocité d'idées, de ressources et de respect.

Il s'agit donc **d'aider l'utilisateur et les groupes à se positionner individuellement et collectivement comme acteurs de la résolution de leurs propres problèmes**. Le rôle des professionnels/travailleurs sociaux est donc à redéfinir.

²⁷ BACQUE Marie-Hélène, BIEWENER Carole. [L'empowerment, une pratique émancipatrice ?](#) La découverte, juillet 2015, 175 p.

2.1.2. L'intervention sociale collective et ses différentes formes actuelles²⁸

Actuellement, l'intervention sociale collective comprend plusieurs modes d'intervention qui ont leurs propres modalités :

- Le travail social communautaire ;
- Le travail social avec les groupes ;
- Le développement social local ;
- Les autres interventions collectives.

31

Le rapport du CSTS de 2010 intitulé « *Développer et réussir l'intervention sociale d'intérêt collectif* » (pilote par Didier Dubasque)²⁹ ainsi que d'autres articles rédigés par Didier Dubasque et Brigitte Bouquet (notamment l'article « *L'intervention sociale d'intérêt collectif en France : états des lieux et enjeux actuels* » paru en 2011)³⁰ permettent aujourd'hui d'avoir un aperçu global de ce que sont ces principaux modes d'interventions d'intérêt collectif.

Le travail social communautaire

Cette approche reste très peu développée en France. On y définit plutôt l'action communautaire par son objectif : établir un mouvement, développer une approche globale et participative des personnes pour résoudre leurs problèmes collectifs, dans le but de promouvoir la citoyenneté et la démocratie ; et le développement communautaire, par la participation consciente et organisée de la communauté en vue de son propre développement. Aujourd'hui l'assimilation fréquente du travail social communautaire aux dérives communautaristes contribue largement aux réticences d'approche de cette méthodologie d'intervention.

Le développement social local (DSL)

Cette approche remporte en France comme en Europe un large consensus car il est estimé, d'une part, que le DSL rend mieux compte des enjeux pour la population, d'autre part, qu'il accepte le nécessaire

²⁸ Conseil supérieur du travail social. [Développer et réussir l'intervention sociale d'intérêt collectif](#). Presses de l'EHESP, avril 2010, 336 p.

BOUQUET Brigitte, DUBASQUE Didier. [L'intervention sociale d'intérêt collectif en France : états des lieux et enjeux actuels](#). Nouvelles pratiques sociales, volume 23, numéro 2, Printemps 2011, p.111-123.

DE ROBERTIS C., ORSONI M., HENRI P., ROMAGNAN M. [L'intervention sociale d'intérêt collectif : de la personne au territoire](#). Presses de l'EHESP, collection Politiques et interventions sociales, 2^{ème} édition, mai 2014, 304 p.

²⁹ Conseil supérieur du travail social. [Développer et réussir l'intervention sociale d'intérêt collectif](#). Presses de l'EHESP, avril 2010, 336 p.

³⁰ BOUQUET Brigitte, DUBASQUE Didier. [L'intervention sociale d'intérêt collectif en France : états des lieux et enjeux actuels](#). Nouvelles pratiques sociales, volume 23, numéro 2, Printemps 2011, p.111-123.

partenariat institutionnel et politique. Le DSL est défini en France comme un processus collectif qui permet de trouver certaines solutions aux problèmes économiques et sociaux et de les mettre en œuvre avec ceux qui en sont les acteurs et les bénéficiaires. Il concerne donc la mise en œuvre du développement des personnes, le développement des solidarités et le développement participatif des organisations du territoire.

Les Caisses d'allocations familiales se sont fortement investies sur ce champ. La mise en œuvre de cet outil suppose quatre pré-requis : un territoire, un partenariat, un projet qui s'inscrit dans la durée et la participation des usagers.

On peut cependant relever qu'actuellement la plupart des CAF semblent rétro-pédaler en supprimant ces fonctions de DSL ou en les maintenant à minima.

Le travail social avec les groupes

Le travail social avec les groupes reste encore bien peu appliqué en France. L'objectif des groupes initiés par les travailleurs sociaux met l'accent sur l'aide mutuelle permettant d'atteindre les objectifs définis par les membres au regard de leurs problèmes communs et de leur désir de changement de leur situation.

Autres actions collectives

La conception de l'accompagnement social collectif s'est étendue à un nouveau périmètre et s'est élargie à des actions ayant des traits communs avec les différents modes d'interventions précédemment décrits, notamment une finalité de transformation collective. Ces actions « non labellisées », notamment par une méthodologie spécifique, qu'elles soient regroupées sous le terme d'« actions collectives » ou sous une terminologie les spécifiant (Théâtre Forum, Initiatives des habitants, Groupe ou cercles de Paroles...), sont au carrefour de pratiques pluridisciplinaires convergentes sur des territoires et sont révélatrices de pratiques d'interventions sociales riches et diverses.

Ainsi, sous toutes ces diverses formes, **l'intervention sociale collective a pour finalité la promotion, le renforcement ou la restauration d'objectifs d'intérêt général et de bénéfices collectifs d'une population donnée sur son territoire.**

Visant la **mise en œuvre de l'émancipation, du lien social, de la citoyenneté**, les composantes du travail social collectif sont notamment **la participation des personnes** directement concernées par un problème ou un fait social, la dynamique de « **co-construction** » qui est engagée, la démarche

d'empowerment ou de « développement du pouvoir d'agir » engagée, le partenariat, l'évaluation participative...

Ces démarches alternatives s'inscrivent dans un mouvement plus général qui renvoie à l'idée que **les usagers doivent participer à leur devenir, tirer parti du pouvoir qu'ils ont d'infléchir le cours de leur existence et les conditions sociales dans lesquelles ils vivent.**

Cette approche repose sur le postulat que **les usagers**, à condition qu'ils soient formés et accompagnés localement, **peuvent transformer les structures et les systèmes de domination dans lesquels ils sont enserrés.**

33

2.1.3. La prévention en travail social

La **prévention** regroupe toutes les dispositions prises pour empêcher l'apparition, l'aggravation ou l'extension d'un danger, d'un risque, d'un accident, d'une maladie ou, plus généralement, de toute situation (sanitaire, sociale, environnementale, économique, etc.) dommageable comme une épidémie, un conflit, une catastrophe, une crise. Agir avec une attitude de prévention consiste donc à :

- Mettre en œuvre des mesures pour réduire, parfois jusqu'à supprimer, les conditions et donc la probabilité de survenue d'un événement incertain et aléatoire ;
- Augmenter la résilience économique ou communautaire en anticipant les mesures permettant de mieux combattre les conséquences d'un « sinistre » ;
- Assurer une prestation, souvent financière, **avant** la survenance d'un événement accidentel auprès d'un individu, d'une association ou d'une entreprise, en échange de la perception d'une cotisation ou prime.

En matière d'action sociale, la prévention ne fait guère partie de la culture des intervenants sociaux. Les équipes de prévention spécialisée qui interviennent au sein des quartiers dits sensibles sont un des rares exemples de la mise en place officielle d'actions de prévention. D'ailleurs les conseils départementaux se sont largement désolidarisés du financement de ces associations qui peinent dans certains départements à survivre. C'est probablement un signe de plus indiquant que la prévention ne fait pas partie des priorités en matière d'action sociale.

On peut penser également que les actions de soutien à la parentalité, menés dans le cadre des Caf par exemple, sont un autre exemple de prévention en matière d'action sociale.

2.2. DES PISTES D'OUTILS DE FORMATION

2.2.1. Une approche théorique des concepts

Le référentiel de formation du DECESF prévoit l'approche théorique des différents concepts à de multiples occasions. Le tableau suivant reprend les contenus de formation du référentiel et des exemples de thématiques abordées en rapport avec les concepts concernés.

Unités de formation	Contenus de formation	Exemple de thématiques abordées
Domaine de formation 1 : Conseil et expertise à visée socio-éducative dans les domaines de la vie quotidienne		
Le développement de la personne	La participation	Mobiliser les individus : exemple de la démocratie participative, délibérative : logique d'empowerment
Domaine de formation 2 : Intervention sociale		
La personne dans le projet social	La participation	La démarche participative en accompagnement individuel et l'empowerment
Le collectif	Les différentes formes de groupe	Présentation des différentes formes de groupe et des pratiques au sein des institutions (travail social de groupe, travail social communautaire, DSL...) Travaux à partir des actions de groupes des lieux de stages
	La dynamique de groupe	Comprendre l'interdépendance des membres du groupe, mise en situation (atelier, jeux introductifs, analyse de situations) Gestion des conflits, posture d'animateur, outils d'animations participatives...
	Le travail social collectif	Concepts de groupe, d'aide mutuelle, plan méthodologique Co-animation : règles modalités et freins, mise en pratique
	Les modalités de l'intervention sociale collective	Modèle psycho-social de médiation à buts sociaux basé sur l'empowerment
	Le travail social communautaire	Comprendre le travail social communautaire à travers l'exemple d'une création association de femmes dans un quartier.
	Le développement social	La démarche DSL (les dimensions éthiques, méthodologiques) Les 3 notions majeures du DSL (territoire, promotion, mobilisation de la population).

Unités de formation	Contenus de formation	Exemple de thématiques abordées
Accueil et accompagnement	La participation	La démarche participative en accompagnement individuel et collectif et l'empowerment
Domaine de formation 4 : Dynamiques interinstitutionnelles, partenariats et réseaux		
Territoire et engagement social, environnemental et solidaire	La participation des habitants	Les participations : modalités, cadrage et accompagnement Démarche participative
	Le développement social	Définition, histoire, modalités, freins et leviers, analyse de pratique et de situation

2.2.2. Une incitation à s'orienter vers des stages mettant en œuvre des accompagnements collectifs

Le plus souvent, les étudiants en formation DECESF s'orientent vers des stages permettant la mise en place d'accompagnement individuels.

Cela s'explique notamment par les représentations qu'ils ont :

- le plus souvent pour eux, le travail social est caractérisé par des situations dans lesquelles la relation d'aide individuelle prédomine
- la plupart des étudiants pensent avoir expérimenté une approche collective de l'intervention sociale à travers leur travail de BTS sur l'ICAF (qui ne peut pas être considéré comme une intervention sociale collective mais davantage comme une animation) et souhaitent aborder un mode d'accompagnement complémentaire qu'ils ne connaissent souvent pas ou peu

... Mais également probablement du fait du réseau institutionnel local qui est majoritairement constitué d'établissements intervenant dans l'accompagnement individuel.

En fonction des réalités territoriales et du réseau institutionnel local, il peut être pertinent d'orienter un certain nombre d'étudiants vers des stages au sein desquels l'intervention sociale collective est mise en place.

Il peut leur être proposé un stage de 16 semaines dans une structure de type centre social par exemple, ou un second stage de 8 semaines dans ce type de structure s'ils ont un premier stage sur lequel ils pourront expérimenter exclusivement l'accompagnement social individuel.

2.2.3. Un exemple de mise en situation relative à l'empowerment

L'empowerment est une approche qui est le plus souvent développée dans le cadre de l'intervention sociale collective.

Ainsi il peut être intéressant de mettre en évidence que cette approche était également tout à fait pertinente dans le cadre d'un ISAP.

Voici un exemple d'activité qui peut être proposé aux étudiants afin de les sensibiliser à cette notion de pouvoir d'agir (DPA : développer le pouvoir d'agir) ou d'empowerment.

Nous pouvons proposer aux étudiants de lire ensemble **l'exposé d'une situation sociale**.³¹

Dans l'exemple choisi, il s'agit de la situation d'une jeune femme diplômée (et ayant échoué récemment à deux concours) mais bénéficiaire du RSA et qui rencontre une CESF du fait d'une baisse de ses ressources entraînant des difficultés budgétaires.

Après l'exposé de la situation, il est proposé dans le document un accompagnement individuel qui pouvait être envisagé suite à la demande de cette jeune femme. Cet accompagnement comporte uniquement une suite de dispositifs et d'aides mis en place les uns à la suite des autres afin de résorber momentanément la difficulté financière de la jeune femme, mais sans prise en considération de ses réels besoins et sans vision plus globale de sa situation.

L'objectif est d'analyser en groupe avec les étudiants l'intervention sociale proposée. Les étudiants sont donc invités à émettre des critiques au sujet de l'accompagnement proposé, puis de proposer des pistes d'amélioration ou de complément de l'accompagnement proposé.

D'expérience, il est fort probable que, dans un premier temps, la majorité des étudiants proposent des dispositifs non cités dans la proposition initiale (orienter vers l'insertion par l'activité économique, déposer un dossier de logement social...) mais aussi des solutions à proposer (voire imposer) à la jeune femme accompagnée (trouver un emploi alimentaire, aller voir un psychologue...).

L'ensemble de ces premiers éléments montre clairement une première **approche des étudiants vers une intervention sociale parfois jugeante, visant à exploiter au maximum les dispositifs, parfois dévalorisante voire même culpabilisante. La problématique de l'autonomie risque aussi de ne pas être centrale dans les propositions formulées.**

³¹ Activité sur le développement du pouvoir d'agir, à partir de l'ouvrage : VALLERIE Bernard. [Interventions sociales et empowerment \(développement du pouvoir d'agir\)](#). Edition L'Harmattan, collection Savoir et formation, février 2012, 194 p.

A des fins de synthèse et pour permettre de visualiser l'ensemble des propositions, des notes peuvent être prises au tableau, par exemple en classant les propositions d'intervention par thématique (emploi, ressources, relations sociales, logement, ...).

Il peut ensuite être demandé aux étudiants de réfléchir aux éventuelles limites de leurs propositions, notamment en matière d'autonomisation de la jeune femme accompagnée, de travail sur l'estime de soi...

Après des échanges autour de ces limites et un temps de réflexion, on peut amener les étudiants à réfléchir sur la nécessité de valoriser les compétences de la jeune femme plutôt que d'axer l'intervention sur ses carences, mais également autour de l'idée qu'il fallait peut-être dans un premier temps reformuler le besoin de la jeune femme qui ne consistait pas uniquement en une problématique financière, mais qui était principalement lié à ses difficultés d'insertion professionnelle.

Il est aussi possible à ce moment d'amener des échanges autour de la situation du CESF en tant qu'intervenant social, qui après avoir sollicité différentes aides, risque de se trouver « à cours de dispositifs ». Un sentiment d'échec voire de souffrance du professionnel peut être abordé.

A la suite de ces échanges, il peut être proposé la lecture d'une proposition alternative basée sur l'empowerment ou le développement du pouvoir d'agir.³² Cette proposition ne doit être proposée qu'à titre d'exemple et non à titre de modèle de fonctionnement à reproduire, chaque situation étant différente et chaque personne accompagnée ayant des difficultés mais surtout des potentialités et des ressources différentes.

Cette activité peut permettre de mettre en évidence le fait que l'empowerment peut être un axe d'intervention, qu'il est complémentaire à la mise en œuvre de dispositifs, mais qu'il ne peut pas non plus être considéré comme la solution de toutes les difficultés et une sorte de « recette miracle » de l'intervention sociale.

Cette activité sur le DPA adapté à l'accompagnement individuel peut également être décliné dans le cadre d'un accompagnement collectif. L'ouvrage de Bernard VALLERIE (cité dans l'activité) présente d'autres exemples d'accompagnements dont certains reposent sur des interventions collectives.

³² Activité sur le développement du pouvoir d'agir analysé, à partir de l'ouvrage : VALLERIE Bernard. [Interventions sociales et empowerment \(développement du pouvoir d'agir\)](#). Edition L'Harmattan, collection Savoir et formation, février 2012, 194 p.

2.2.4. Inciter les étudiants ayant proposé une intervention collective pour l'épreuve d'intervention sociale (DC2) à partager leur expérience

Un certain nombre d'étudiants effectuent un stage au sein d'un centre social, d'un CLIC (centre local d'information et de coordination), d'un SAVS (service d'accompagnement à la vie sociale) ou de toute autre structure permettant la mise en œuvre d'accompagnements collectifs, le plus souvent reposant sur une démarche participative des personnes accompagnées.

Il peut leur être demandé en amont ou en aval de l'épreuve certificative « Intervention sociale » du domaine de compétence 2, de réaliser une présentation de l'accompagnement, qu'ils ont pu mettre en place et analyser, au reste des étudiants.

2.2.5. Mise en place d'intervenants professionnels pour aborder la pratique professionnelle

Les enseignements de la formation de CESF peuvent avantageusement être complétés par des interventions de professionnels de terrain afin de permettre un lien entre théorie et pratique plus aisé pour les étudiants.

Des professionnels de différentes structures peuvent venir présenter leur contexte institutionnel d'intervention, les publics, les dispositifs, les partenaires...

Mais il peut aussi être demandé à des professionnels, CESF ou non, de venir intervenir autour des méthodologies de l'intervention sociale.

Afin d'illustrer les approches théoriques autour des notions de prévention, d'accompagnement collectif, de démarche participative, il peut être pertinent de solliciter des partenaires. En voici quelques-uns à titre d'exemples, le réseau territorial local de chaque centre de formation conditionne la présence des différents partenaires :

- Visite d'un centre social : présentation par les professionnels et échanges en groupes avec les adhérents, notamment ceux particulièrement impliqués dans la participation. Les professionnels et adhérents peuvent également venir au sein du centre de formation pour ces échanges même si la visite peut être plus adaptée pour prendre conscience des fonctionnements, mais aussi pour éviter que les adhérents soient mis en difficulté en dehors de lieux connus.
- Intervention de CESF exerçant des missions de DSL en CAF afin de présenter des projets mis en œuvre pour et avec des habitants et en partenariat avec les élus locaux, le réseau associatif...
- Intervention de professionnels et d'adhérents d'un RERS (réseau d'échange réciproque de savoirs) afin de présenter le fonctionnement concret de ce type de réseau basé sur le partage

de savoirs, la valorisation des compétences et la participation des personnes. Une visite des locaux peut aussi être plus pertinente le cas échéant avec une présentation par des adhérents.

- Intervention de CESF en CLIC pour présenter les différents accompagnements collectifs mis en place tant pour les personnes âgées que pour les aidants.
- Intervention d'un SAVS et si possible d'usagers du service pour présenter les activités mises en place.
- Intervention d'usagers regroupés au sein d'un GEM (groupe d'entraide mutuelle) et d'un professionnel de l'association de parrainage afin d'illustrer la participation des publics et le DPA.
- ...

CONCLUSION

Il existe aujourd'hui de multiples freins à la mise en œuvre d'accompagnements collectifs sur le terrain. Ces freins sont constatés au niveau des pratiques professionnelles, des fonctionnements institutionnels, mais aussi au niveau de l'organisation des dispositifs d'action sociale et des politiques sociales mises en œuvre.

En effet, l'intervention collective reste souvent abordée uniquement dans des institutions spécifiques telles les CAF ou centres sociaux. Le travail social plus « classique » de type intervention individuelle est davantage répandu et pratiqué.

Cette **méconnaissance et ce manque de maîtrise des pratiques collectives** mais également des pratiques abordant l'empowerment constitue le principal frein.

Envisager de former les étudiants en axant notamment la formation vers ces pratiques, qui peuvent sembler plus pertinentes en matière de cohésion sociale mais également pour chaque individu, risque de se heurter sur le terrain à l'occasion de leurs activités professionnelles, à des **réticences de leur employeur**.

En effet, l'approche de l'intervention sociale à travers la mise en place de dispositifs permet notamment des évaluations quantitatives, rendues obligatoires dans un certain nombre d'institutions. Or, **l'approche par l'empowerment semble beaucoup moins quantifiable**, notamment en matière de dispositifs.

A titre d'illustration, nous pouvons citer un exemple relevé en mission locale et mettant en évidence les limites des fonctionnements à partir des seuls dispositifs.

La « garantie jeunes » est un outil pertinent et adapté aux besoins d'un certain nombre de jeunes sans solutions. Cependant, il arrive qu'une mission locale ait l'obligation dans un délai prévu de faire « entrer » un nombre déterminé à l'avance de jeunes, quels que soient les jeunes rencontrés à ce moment et leurs problématiques.

Cette obligation du chiffre et de devoir obligatoirement « caser » un jeune dans un dispositif sans chercher à savoir si c'est celui qui lui sera le plus adapté peut sembler inadapté et comme étant une limite de la mise en place d'un accompagnement social par le seul biais des dispositifs.

De plus, il semblerait que les institutions aient pour la plupart encore des difficultés à concevoir des modalités d'interventions horizontales et non plus verticales. Que le projet soit initié par la hiérarchie est considéré comme normal, qu'il le soit par les professionnels est parfois acceptable, mais il est

souvent inenvisageable que le public puisse lui même être à l'origine d'un projet. Une inertie au changement existe et il ne semble pas simple de lever rapidement ce frein.

Dans le contexte de morosité actuelle, **mobiliser les individus autour de projets communs semble nécessaire** pour contribuer à la sortie de la crise, afin de retrouver une réelle **solidarité**, mais en même temps compliqué car on se heurte également à la difficulté de mobiliser des personnes peu habituées à ce type de participation.

41

Encore aujourd'hui, la participation des personnes en situation de précarité n'est pas une évidence dans le champ de l'intervention sociale. La démarche participative, le développement du pouvoir d'agir semblent tout à fait pertinents à développer afin d'améliorer la cohésion sociale, mais un certain nombre de freins perdurent.

C'est pourquoi il peut sembler être nécessaire d'agir à la source, c'est à dire au niveau de la formation des futurs travailleurs sociaux, afin de leur permettre d'avoir les outils pour réfléchir à leur positionnement en tant que CESF dans le contexte actuel.

Il s'agit en effet d'un enjeu sociétal non négligeable que de contribuer à inverser les mécanismes d'exclusion et de désaffiliation sociale en évoluant vers une société plus solidaire afin de favoriser le mieux vivre ensemble.